

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du mardi 30 juillet 2019 à 20 h 30

Sont présents : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Pascal PAGET, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Claudia GENIEUX, Gaëtan MOISSON

Claudia GENIEUX a donné pouvoir à Catherine MARTIN.

Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Sont absents : Régis BIDAULT, Rémi BOURGUIGNON, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Norbert LAMBEY

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2019 est approuvé.

- **Lancement de l'opération d'aménagement du centre bourg - place du 8 mai 1945, les abords de la salle des fêtes et des liaisons douces :**

Mme le Maire rappelle qu'en décembre 2017, le Conseil Municipal a sollicité une étude auprès de l'ATD 71 pour l'aménagement du centre bourg : place du 8 mai 1945, abords de la salle de fêtes et liaisons douces en direction du centre bourg et des commerces entre la piscine et l'entrée de l'agglomération nord (route de Louhans).

La commission Urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises afin de finaliser le projet. L'ATD a remis une note d'opportunité qui prend en compte l'ensemble des propositions des élus.

Le montant total de l'opération est estimé à 215 000 € HT. Ce projet intègre des choix de matériaux perméables et durables ainsi que des aménagements paysagers pour pouvoir prétendre aux subventions régionales.

Mme le Maire propose de valider le lancement du projet, afin de procéder dans un premier temps à la passation du marché de maîtrise d'œuvre qui permettra de disposer d'un avant-projet détaillé de l'opération avant la fin de l'année 2019 et de pouvoir ainsi déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de entités publiques.

Mme le Maire ajoute que les décisions concernant les marchés de travaux et le financement de l'opération seront prises après les élections municipales, avec les nouveaux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le lancement de l'opération d'aménagement du centre bourg : place du 8 mai 1945, abords de la salle des fêtes et liaisons douces.

- **Demande de subventions pour l'opération d'aménagement du centre bourg - place du 8 mai 1945, les abords de la salle des fêtes et des liaisons douces :**

Mme le Maire présente le plan de financement envisagé pour financer l'opération d'aménagement du centre bourg et détaille les subventions auxquelles il est possible de prétendre :

- la DETR, auprès de la préfecture de Mâcon ou de la sous-préfecture de Louhans,
- l'appel à projets auprès du Département de Saône-et-Loire,

- la subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Département de Saône-et-Loire,
- la subvention « *Habitat et Aménagement* » - Aménagement d'espaces publics, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- le contrat territorial auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, via le Pays de la Bresse Bourguignonne,
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, au titre des actions d'adaptation au changement climatique - déconnexion des eaux pluviales par infiltration ou réutilisation.

Mme le Maire indique que la commune pourrait prétendre à 56,3 % d'aides, soit un total de 121 045 € pour un projet de 215 000 HT. Il resterait alors à la collectivité la charge de 94 632,68 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions listées ci-dessus pour financer le projet d'aménagement du centre bourg, ainsi que toute autre aide susceptible de participer à son financement.

- **Taxes de redevance assainissement :**

En 2018, le Conseil Municipal a délibéré sur la taxe de redevance assainissement, fixant le prix du m³ à 0,80 €, la part fixe à 20 € et la part de l'Agence de l'eau à 0,15 €.

Lors d'une rencontre avec l'Agence de l'eau, Mme le Maire explique qu'il a été indiqué que, pour pouvoir prétendre aux subventions de l'Agence de l'eau, le prix du m³ doit être d'au minimum 1 € / m³, en vertu d'un règlement adopté en janvier 2019. Mme le Maire ajoute que cela suppose de porter le prix du m³ à 0,83 €, de manière à atteindre un tarif de 1 m³ en ajoutant la part fixe et celle de l'Agence de l'Eau. Soit une hausse de la facture de 3 € 60 pour une consommation de 120 m³.

Mme le Maire indique que le nouveau tarif, s'il est adopté, s'appliquera à partir de 2020, mais pourrait permettre de bénéficier de subventions dès cette année 2019, pour les travaux à réaliser rue des Tilleuls à partir de septembre.

Enfin, Mme le Maire indique qu'au cours de la réunion avec l'Agence de l'Eau, il a été proposé à notre commune de signer une convention avec la CCBR 71 afin de pouvoir intégrer le 11^{ème} programme d'intervention Rhône-Méditerranée-Corse. De par sa situation en ZRR, notre commune pourrait ainsi prétendre à une aide pouvant allant jusqu'à 70 % du coût des travaux à réaliser. La CCBR 71 serait l'interlocuteur pour la mise en œuvre de la convention et les communes resteraient maîtres d'ouvrage sur tous les travaux. Une réunion aura lieu en septembre avec les délégués communautaires afin de finaliser cette adhésion.

Le Conseil Municipal décide que la redevance d'assainissement collectif sera fixée, à compter de 2020, de la manière suivante :

- **Part fixe annuelle par foyer raccordé : 20 €,**
- **Base de redevance par m³ d'eau consommé : 0,83 €,**
- **Part de l'Agence de l'Eau connue à ce jour : 0,15 €.**

- **Camping - avenant à la régie du 25/03/1999 :**

Afin de permettre l'encaissement de la location des barbecues aux campeurs avec dépôt de caution proposé par la Commission Tourisme, Mme le Maire indique qu'il convient de modifier l'article 4 de la délibération portant la création de la régie de recettes.

A l'article 4 figureront ainsi les produits suivants :

- droits d'entrée au camping municipal,
- caution encaissée auprès des campeurs pour la mise à disposition d'un badge permettant l'ouverture de la barrière du camping,
- location de barbecue(s) aux campeurs,
- caution encaissée auprès des campeurs lors de la location de barbecue(s).

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 4 de la délibération portant création de la régie de recettes du camping.

- **Avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux sis 13 rue de la Croix Rouge :**

Mme le Maire rappelle la délibération relative à l'achat des locaux de la DRI et à la mise à disposition de ces locaux jusqu'au 31 août 2019, le temps de la construction des nouveaux locaux de la DRI. La construction de ces nouveaux locaux présentant certains aléas, le Département se voit dans l'obligation de solliciter un délai supplémentaire, dans les mêmes conditions, et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

Mme le Maire propose par conséquent de modifier l'article 10 de la convention, permettant ainsi de repousser la mise à disposition à titre gratuit jusqu'au 31 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé par le Département pour la mise à disposition des locaux communaux où sont installés les services de la DRI jusqu'au déménagement dans leurs nouveaux locaux en cours de construction, et au plus tard jusqu'au 31 juillet 2020. Il autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant.

- **Location salle de réunion de la mairie :**

Mme le Maire rappelle qu'en décembre 2018, le Conseil Municipal a défini un tarif de 50 € pour la location de la salle de réunion pour y organiser des apéritifs. La salle est désormais régulièrement demandée pour des formations ou réunions. C'est pourquoi Mme le Maire propose d'établir un tarif à la demi-journée, sans précision quant à l'objet de la réunion :

- Location à la demi-journée, sans possibilité de repas : 50 €,
- Location à la demi-journée, avec la cuisine attenante, sans possibilité de repas : 70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs de location de la salle de réunion de la mairie, à la demi-journée, sans possibilité de repas : 50 € pour la salle de réunion seule ou 70 € avec la cuisine attenante.

- **Subventions exceptionnelles :**

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle supplémentaire de 300 € à l'ADMR, portant ainsi la subvention 2019 à 500 €.

Elle sollicite également l'accord du Conseil Municipal pour accorder une subvention exceptionnelle à la FNACA de 200 €.

Le Conseil Municipal se déclare favorable au versement d'une subvention supplémentaire de 300 € à l'ADMR et d'une subvention exceptionnelle de 200 € à la FNACA.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Communication :**

Patrice CALVEZ présente les travaux de la Commission qui s'est réunie le 25 juin pour préparer le prochain bulletin municipal :

- Le calendrier des fêtes + le bulletin seront séparés, comme en 2019.
- Les associations ont été sollicitées pour faire paraître un article. L'UCIA souhaite disposer d'une page.
- Michel DEBOST propose la rédaction d'un article sur Marie Curie (en 2019, Claude FORET a été à l'honneur).
- Les principaux articles à rédiger ont été listés.

Concernant le site Internet, mal adapté aux smartphones, un devis va être demandé à un prestataire extérieur pour une révision de son de design et / ou une refonte totale du site.

- **Commission Urbanisme :**

La Commission Urbanisme s'est réunie le 5 juillet pour lister les travaux nécessaires à la Maison Médicale : au moins un ouvrant par pièce, accessibilité en sous-sol, porte d'entrée, VMC, assainissement...

Du fait de la canicule, des ventilateurs ont été installés dans les salles d'attente de la Maison Médicale. Une fontaine à eau est en cours de commande.

- **Ecole élémentaire Claude Forêt :**

Françoise MARIZY fait part du Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 4 juin :

- L'équipe enseignante va être renouvelée lors de la prochaine rentrée scolaire,
- 122 élèves feront leur rentrée en 2019/20, une classe supplémentaire sera créée.

- **Ecole maternelle :**

Le Conseil d'Ecole du 11 juin a permis de dresser un bilan du dernier trimestre de l'année scolaire.

La fermeture d'une classe, un temps annoncé, a finalement été annulée.

- **SYDESL :**

Jean-Claude VIEUX rappelle l'adhésion de notre commune au Groupement d'Achat d'Energie constitué à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté par les Syndicats Départementaux d'Energie (le SYDESL pour la Saône-et-Loire). Le groupement a permis une économie de 795 567,37 € HT pour ses 695 membres. Pour notre commune, cela représente une économie de 3 132,10 € HT pour une dépense annuelle de l'ordre de 73 000 €.

Concernant les travaux sur notre commune :

- le recentrage du transformateur « La Margot » a été réalisé fin juin,
- il en est de même pour la basse-tension « La Motte » (maison de retraite),
- reste à intervenir au poste « Champ de Foire », afin de passer en réseau souterrain l'alimentation des ateliers municipaux.

- **SICED :**

Le SICED a transmis son rapport annuel d'activité 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

On note une augmentation de la quantité d'ordures ménagères collectée, en lien avec l'augmentation population. Des défauts de tri sont toujours régulièrement constatés. Des badges vont être mis en place pour l'accès des artisans aux déchetteries.

Concernant le SPANC, les contrôles des installations non raccordées au tout-à-l'égout vont reprendre.

- **Ecomusée de la Bresse Bourguignonne :**

Le Conseil d'administration de l'Ecomusée a renouvelé son bureau le 15 juin. Alain CORDIER en est toujours président.

L'Ecomusée est toujours à la recherche de bénévoles pour assurer les permanences dans ses antennes pendant les week-ends.

L'antenne de Saint Germain-du-Bois sera ouverte lors de la Fête patronale (fabrication de beurre à l'ancienne).

- **Informations diverses :**

- Le drapeau des anciens prisonniers, datant de plus de 70 ans, a été renouvelé. L'ancien drapeau sera remis au Musée du Souvenir Français à Mâcon pour y être exposé.
- La fermeture de la Trésorerie de Saint Germain-du-Bois a été annoncée pour 2022. A Louhans, le centre des impôts passera de 33 à 19 agents. En remplacement, un accueil de proximité sera organisé avec des conseillers clientèle en mairie ou à la CCBR 71. Une délibération devrait être prise par la CCBR 71 pour s'opposer à ce projet et défendre le service public.
- Des travaux sont en cours sur le réseau d'eau potable route de Chalon, jusqu'au Monument aux Morts. Ils sont réalisés en deux tranches et visent à remplacer la canalisation en amiante ciment par une nouvelle canalisation en fonte.
- Les travaux sur la toiture des écoles suivent leur cours.
- Les travaux d'assainissement rue des Tilleuls ont été confiés à l'entreprise MARMONT pour un montant de 103 000 €. Ils débuteront courant septembre.
- Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.
- Afin de conserver les subventions accordées, la Maison de Services au Public (MSAP) pourrait devenir Maison France Services. Une rencontre est prévue à ce sujet avec Mme la Sous-Préfète le 21 août prochain.
- Du fait de la sécheresse, un arrêté préfectoral a été pris le 26 juillet avec des mesures de restrictions renforcées. L'arrêté est affiché en mairie et publié sur le site internet.
- Une étude est en cours concernant la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse.
- Lors de la visite du comité départemental de fleurissement dans notre commune, le 11 juillet, un reportage a été diffusé sur France 3 Bourgogne.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie, notamment ceux de l'association Jonquille pour la subvention accordée et ceux de la bibliothèque pour l'acquisition de nouveaux bacs à livres.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 26 septembre 2019 à 20 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h.